

**Mairie d'Erquy**

11 square Hôtel de Ville  
BP 09  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
Fax : 02 96 63 64 70  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com



# RESUME DES DELIBERATIONS

## Conseil municipal

Jeudi 23 janvier 2020

**RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
<b>Majorité municipale</b>	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	0	0	1	CHALVET Maryvonne
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	GUERVILLY Christiane
	DAYOT Clothilde	1	0	0	
	DENIS Paul	0	1	0	
	DUTARTRE Marie-Paule	1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	1	0	0	
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
TALBOURDET Nicole	0	0	1	MORGAND Michel	
VERNAY Christophe	0	1	0		
<b>Minorité municipale</b>	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	0	0	1	MALLEGOL Marie-Dominique
	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 15</b>	19	4	4	

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CINÉMA. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer la consultation de Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation du projet de création d'un mono-écran (190 places) avec la création de la desserte entre le parking du Parc des Sports et la rue des Patriotes.

DÉCISION INSTITUTIVE D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROCHETTES ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe au budget général de la Commune dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>► Éléments Référentiels du Budget Annexe</b>	
Dénomination du lotissement	Lotissement Communal « Les Rochettes »
Destination prioritaire de l'opération	Habitat Individuel
Public identifié des futurs acquéreurs	Primo-Accédants et Mixité Sociale
<b>► Éléments Comptables du Budget Annexe</b>	
1 <sup>er</sup> Exercice Budgétaire	2020
Nomenclature comptable	M14
Appréciation et Vote des Inscriptions en valeur	Hors Taxes
Surface Foncière Totale Aménageable	7.187 m <sup>2</sup>
Convention de Mandat SPL B2A	Rémunération au taux de 7% (DCM 08-07-2019)
Estimation des Travaux Phase Programme	172.175,00 € HT ◀ (Total Programme)
Dont Travaux SDE	053.058,00 € HT ◀ (SDE Incorporé)
Rémunération estimative de la SPL	012.053,00 € HT ◀ (Honoraires à 7%)
<b>► Valorisation Comptables du Budget Annexe 2020</b>	
Avance de 5% des Honoraires à la Signature	000.605,00 € HT (Estimation)
Maîtrise d'Œuvre et Frais Connexes 2020	021.720,00 € HT (Estimation)
Note de Conjoncture Pré-Étude	001.565,00 € HT (Estimation)
Frais Divers	004.000,00 € HT (Estimation)
<b>► Budget Prévisionnel 2020 – Inscriptions Conservatoires à 28 K€</b>	
01	28.000 € HT

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020. BUDGET DU LOTISSEMENT D'HABITATION « LES ROCHETTES ». BUDGET CONSERVATOIRE SECTION D'EXPLOITATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2020 du Lotissement Communal les Rochettes pour une valeur prévisionnelle de 28.000 € et d'équilibrer le budget annexe par l'inscription d'un emprunt d'un égal montant.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DU PENTHIEVRE (GIP).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de formaliser au profit du Groupement d'Intérêt Public du Penthièvre, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, et pour une durée d'un an, la mise à disposition conventionnelle d'un agent communal appointé au Budget Général de la Commune à l'effet d'assurer la continuité du service public du portage des repas à Domicile.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Tableau des Emplois permanents de la Commune (Mise en disposition de l'agent chargé des repas à domicile auprès du GIP).

RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS. EXERCICE 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les indice de rémunérations des agents saisonniers des ports de plaisance, animateurs Cap Armor, tâches ménagères, Cuisine Centrale, portage des repas à domicile, nettoyage des plages, balayage à la voirie, espaces verts, police municipale.

OPÉRATION CAP SPORTS, CAP CULTURE 2020. PETITES VACANCES : FÉVRIER, PÂQUES ET TOUSSAINT.

OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES : ANNÉE CIVILE 2020.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les indices de rémunération.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2020. VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE AU TITRE DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (1/11) OUVRÉS DANS LE CADRE DU CYCLE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le bénéfice d'une indemnité complémentaire aux agents saisonniers exerçant leur activité le dimanche dans le cadre ordinaire de leur cycle de travail.

VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE. DOTATION INDIVIDUELLE. DOTATION UNITAIRE

INDIVIDUELLE. ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la dotation individuelle à 40 € par an et par élève domicilié sur la commune ayant effectué un voyage scolaire. Le champ d'application s'applique jusque la classe 3<sup>ème</sup>.

INDEMNITÉS COMPENSATRICES POUR FRAIS DE SÉJOUR IMPUTABLES AUX MISSIONS ET FORMATIONS

EXERCÉES OU DISPENSÉES A L'EXTÉRIEUR.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 106,50 € à un agent communal en formation (frais d'hôtel).

ANGLE DE LA RUE DES TENNIS ET DE LA RUE DES PLAGES SAUVAGES : CESSION A LA COMMUNE PAR DES

TIERS ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AD 622 (138 m2).

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière à l'euro symbolique.

RUE DE LA MARE AUX LOUPS : CESSION A LA COMMUNE DES TIERS ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC

COMMUNAL DE LA PARCELLE C 2519.(29 m2)

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière à l'euro symbolique.

RUE DE LA VILLE ORY : CESSION A LA COMMUNE PAR DES TIERS ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC

COMMUNAL DE LA PARCELLE B 2166. (69 m2).

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière à l'euro symbolique.

ANGLE DE LA RUE DE LA POUILLOUSE ET DE LA RUE DES PLAGES SAUVAGES : ÉCHANGE PARCELLAIRE AVEC

UNE INDIVISION. CESSION D'UNE PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE AC 934. ACQUISITION DES PARCELLES

PRIVÉES AC 903, AC 905, AC 906, AC 909 ET AC 939. INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

DESDITES PARCELLES POUR L'EURO SYMBOLIQUE.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession par échange sans soulte de la parcelle cadastrée Section AC 934 (157 m2) à l'indivision et l'acquisition par la Commune par échange sans soulte des parcelles cadastrées Section AC 903, 905, 906, 909 et 939.

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DE VOIE : VOIE EN IMPASSE DANS LA RUE DES LANDES D'EN ABS.

ATTRIBUTION DE NOM : IMPASSE DES LANDES D'EN BAS

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de la voie et le numéro 2 pour les parcelles cadastrées Section A 1953 et 1956.

MISE A JOUR DE NUMÉROTATION DE VOIRIE RUE DES PRÉS CHENUS.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de numérotation.

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

DU CGECT. DÉLÉGATION DU 11-05-2017

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter la décision suivante :

<b>Alinéa 03</b>	Réalisation des <u>emprunts</u> destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires [ plafond nominal individuel de 500.000 Euros ] ;	<b>Références</b>	<b>Date AM</b>
<input type="checkbox"/> Souscription d'un Emprunt Long Terme pour un montant de 400.000 € <input type="checkbox"/> Crédit Agricole.		Durée : 19 ans Taux fixe : 0,64 % Périodicité : trimestrielle	10-12-2019

\*\*\*\*\*